



**COMPTE RENDU DU  
COMITE DE PROGRAMMATION N°15  
DU GAL LOIRE BEAUCE  
DU 26/02/2020**



Les membres du Comité de Programmation se sont réunis le 26 février 2020 à 18h00 à la salle des fêtes d'Epieds-en-Beauce.

**Pour le collège « public », étaient présents : Mesdames et Messieurs**

Jean-Paul ANTOINE (Tavers), Muriel BATAILLE (Tournois), Adeline BOIZARD (Saint Ay), Frédéric CUILLERIER (Saint Ay), Bertrand HAUCHECORNE (Mareau aux Près), Martine MAHIEUX (Bardon), Jean-Bernard VALLOT (Saint-Péravy-la-Colombe)

**Pour le collège « privé », étaient présents : Mesdames et Messieurs**

Clarisse CAZEAUDUMEC (AMAP Cléry St André), Benoit CHRISTEN (Office de Tourisme CCTVL), Gérard COGNEAU (Valimage), Rémi DUMERY (Agriculteur à Boulay-les-Barres), Laurent GASNIER (Président Hommes et Territoires), Frédéric GOND (agriculteur à Tavers), François POINTEREAU (Racines Pays Loire Beauce), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture), Michèle TORTOLERO (Fous de Bassan).

**Pour les invités** : Katia COUETTE (Chambre d'agriculture du Loiret), Cindy YANG (Tavers), Jérôme LESAGE (Hommes et Territoires), Romain COUDERT (ADEAR 45).

**Equipe technique** : Aurélie LEHOUCQ (chef de projet LEADER), Yvan BOZEC (agent de développement/directeur).

MEMBRES EN FONCTION			REGLE DU DOUBLE QUORUM			
Nombre total de de binômes membres	Nombre total du collège public	Nombre total du collège privé	Au moins 50 % des membres présents votants	Membres présents votants le 26/02/2020	Au moins 50 % des présents votants sont des privés	Privés présents votants le 26/02/2020
32	15	17	16	16	9	9

**I) Etat d'avancement**

M. le Président présente l'état d'avancement du programme.

A ce jour, voici la répartition du nombre de dossiers par stade :

- 37 dossiers déposés auprès du GAL,
- 31 dossiers avec avis d'opportunité favorable,
- 22 dossiers programmés,
- 16 dossiers conventionnés,
- 12 dossiers payés en totalité et 1 acompte.

En termes de montants :

- 810 926,11€ € soit 81,09 % en avis d'opportunité.

- 605 416,94 € soit 60,54% programmés.
- 394 004,44 € soit 39,40 % payés.

## II) Programmation

▪ **Association Régionale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ARDEAR)/ Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Loiret (ADEAR 45) : Alliances Paysannes Innovantes et Territoriales pour Réussir le Renouveau du milieu agricole »**

- *Projet en coopération avec le GAL Val de Loire Chambord (41) et le GAL Loches Sud Touraine (37)*

Présentation Romain COUDERT : Animateur installation transmission ADEAR 45

L'ADEAR est une association créée en 2010 pour promouvoir l'agriculture paysanne, une agriculture qui permet à beaucoup d'agriculteurs de vivre décemment de l'activité agricole. C'est une démarche, pas un label. Romain COUDERT travaille beaucoup sur le renouvellement des exploitations agricoles.

Le Loiret a perdu la moitié de ses fermes entre les deux derniers recensements.

Environ une installation pour 3 départs. 1/3 sont hors cadre familial. Seul 56% des jeunes agriculteurs ont bénéficiés de la DJA en 2010.

- Remarque de Frédéric GOND : ces chiffres ont évolué. Le recensement 2017 montre que plus de jeunes agriculteurs ont accès à la DJA.

Il y a de réels enjeux sur l'accompagnement des nouveaux arrivants, des personnes hors cadre familial (qui ne sont pas d'une famille d'agriculteurs).

Ce public a des besoins spécifiques : peu de possibilité de tester le fonctionnement d'une ferme, des difficultés pour acquérir ou constituer un outil de travail viable et vivable.

- M. CUILLERIER indique ce n'est pas un métier facile, ce n'est pas 6 mois de stage qui permettent de devenir agriculteur.

En 2016, un projet a été soutenu par « ID en campagne » pour le développement des espaces test agricole. Des lieux tests adossés à des exploitations existantes pour associer l'enjeu de transmission. La couveuse d'entreprise, PES 45, permet de tester un projet de création d'entreprise en grandeur réelle, grâce au statut d'entrepreneur à l'essai. Mais le PES ne permet pas de déployer tous les potentiels pour les agriculteurs qui souhaitent s'installer (pas d'accès aux aides par exemple).

La création de la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne Centre Val de Loire (CIAP) a été soutenu dans le cadre d'un projet « A VOS ID 2018-2019 ». La CIAP offre davantage de possibilités : centre de formation, exploitation agricole, etc.

Elle a un statut de SCIC. Elle est composée de différents collègues avec notamment les collectivités territoriales.

Pour sécuriser le risque porté par la CIAP, il est nécessaire de développer un accompagnement spécifique.

Ce qui sera commun à tous les GAL de la coopération :

- Développer un réseau de tuteurs sur les territoires en expérimentation
- Créer et animer des Groupes d'Appui Locaux
- Associer les collectivités aux multi sociétariats CIAP

- Communiquer sur la CIAP
- Coordination, Mutualisation entre Pays et animateurs départementaux

Les spécificités qui seront développées sur le GAL Loire Beauce :

- Améliorer la transmissibilité des fermes
- Maintenir et développer l'élevage

Il faut diversifier les ateliers pour permettre le maintien d'emploi. La question du maintien de l'élevage ou de son développement est importante. Il y a aussi des enjeux liés à l'accès au foncier. L'idée est de questionner les pratiques pour les faire évoluer, de mobiliser les acteurs du territoire sur les questions de transmission.

L'échelle régionale est adaptée à la prise de risque et à la mutualisation de pratique, mais l'échelle territoriale au plus près du terrain pour le contact humain et à la mise en lien des acteurs est primordial.

#### Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Frais salariaux – coordination communication = ARDEAR Centre (12 jours)	3 498,60 €	Région Centre – Val de Loire (convention de multifonctionnalité agricole)	2 360 €
Frais salariaux – animation territoriale de l'installation progressive = ADEAR 45 (45 jours)	11 301,30 €	LEADER	9 625 €
		Autofinancement	2 814,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 799,90 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>14 799,90 €</b>

#### Echanges du COPIL LEADER :

Des échanges et des divergences de points de vue, d'opinions ou de niveau de compréhension pour les « non-initiés » au sein du COPIL LEADER.

3 personnes sont plutôt favorables au projet et voient l'accompagnement proposé comme complémentaire à celui que peut assurer la Chambre voir même comme une alternative à un accompagnement Chambre qui ne conviendrait pas à certains agriculteurs.

3 personnes sont très réservées. Qu'est-ce que cet accompagnement apporte en plus ? Pourquoi un autre accompagnement que celui proposé par la Chambre qui propose d'aider tout type d'agriculture ? Cet accompagnement est même perçu comme sélectif, il exclurait une grande majorité d'agriculteurs qui ne s'inscriraient pas dans l'agriculture paysanne définie par l'ADEAR, et est vu comme un projet militant.

- Il a été demandé à la cheffe de projet LEADER de trouver des éléments précis sur l'accompagnement proposé par la Chambre et notamment les Points d'Accueil Installation, idéalement demander à une personne référente d'intervenir lors du Comité.

⇒ Avis du COPIL LEADER : 3 avis favorable, 3 avis réservé.

Aurélié LEHOUCQ explique qu'elle a contacté la responsable « Installation Transmission » à la Chambre d'agriculture du Loiret, Emmanuelle BERNARDON qui lui a transmis le guide installation de Chambre d'agriculture du Loiret 2020. Elle lui a indiqué qu'effectivement la Chambre avait un panel de services, d'accompagnement pour les agriculteurs. Elle a aussi relevé

l'intérêt de la création de la CIAP et du travail proposé par l'ADEAR destiné au maintien de l'élevage.

Katia COUETTE présente le parcours possible « de l'idée au projet » détaillé dans le guide (cf. présentation power point diapositives 16 à 18).

En 2019, 48 installations ont été accompagnées (60 en 2017).

### **Echanges des membres du Comité de programmation :**

M. le Président questionne l'ADEAR sur l'accompagnement. Le GAL Loire Beauce financerait-il deux fois la même chose, s'il décidait de soutenir cette démarche ?

Romain COUDERT explique que non, il y'a bien une complémentarité et un travail en lien avec la Chambre.

Frédéric GOND affirme que la CIAP a intérêt. Mais peut-être que la Chambre d'agriculture fait déjà beaucoup de choses, notamment dans le partenariat avec les collectivités.

Murielle BATAILLE demande comment l'ADEAR se situe par rapport à la Chambre d'agriculture.

Romain COUDERT explique qu'il accompagne des porteurs de projets sur le territoire, faire le lien avec les acteurs déjà présent sur le territoire. Mise en place de convention de tutorat, de faire gagner du temps aux porteurs de projet.

Clarisse CAZEAUDUMEC indique dans le cadre de l'AMAP, on entend plus parler des actions de l'ADEAR que de celle de la Chambre d'agriculture.

Romain COUDERT : il existe un public qui n'est pas prêt à aller à la Chambre d'agriculture pour s'inscrire dans un parcours d'installation.

Frédéric GOND : le Comité Régional Installation Transmission \* a un rôle de coordination.

\* Le CRIT est co-piloté par l'État et la Région. Il a pour mission de définir la stratégie régionale en matière d'installation et de transmission, d'en suivre la mise en œuvre, d'assurer une mutualisation au niveau régional (notamment offre de formation) et de coordonner les structures départementales.

Romain COUDERT : c'est l'enjeu du lien avec les JA.

Adeline BOIZART s'interroge sur la plus-value du projet compte tenu du fait que la CIAP existe déjà.

Romain COUDERT souligne qu'il existe un besoin de maillage sur le territoire, d'une animation locale, pour sécuriser les installations et les débouchés économiques.

### **Echanges avant vote :**

Frédéric GOND : on perd en efficacité si le projet est mal ficelé et si chacun fait les choses les uns à côté des autres.

Clarisse CAZEAUDUMEC, deux jeunes, Manu et Marig LEBERT ont été accompagnés par l'ADEAR. Il y a une vraie complémentarité avec la Chambre d'agriculture.

Jean Paul ANTOINE : difficile d'y voir clair sur les missions de chacun

Bertrand HAUCHECORNE : on a tellement besoin d'agriculteurs qui installent.

Aurélié LEHOUCQ note que la Région a précisé que l'ADEAR était déjà financé par ailleurs. Du coup, rendez-vous avec la CIAP pour bien caler les des éléments.

Frédéric GOND : c'est la Région qui a demandé de réformer le point accueil installation pour l'ouvrir à tous les publics.

Rémi DUMERY : pourquoi faire un projet en parallèle à un service public existant ? Il existe un système qui répond aux besoins des différentes formes d'agriculture.

Thomas POINTEREAU : les syndicats agricoles sont élus par les agriculteurs et sont représentés au sein de la Chambre d'agriculture en fonction de leur poids électoral. Celle-ci est financée par les fonds publics et par les agriculteurs. Il faut avoir confiance dans les missions de la Chambre d'agriculture.

Muriel BATAILLE : quel est l'avis des autres GAL ?

Aurélié LEHOUCQ : l'avis du GAL Val de Loire Chambord (41) est réservé.

Frédéric GOND : il faut demander l'avis au CRIT. Les projets soutenus se sont jusqu'à présent adressés à tous les types d'agriculture, tous les agriculteurs.

▪ **Avis des membres du Comité de programmation :**

Le porteur de projet quitte la salle.

3 favorable, 0 défavorable, 13 avis réservé : **Avis réservé.**

Il est demandé au porteur de retravailler son projet en lien avec le CRIT et la Chambre d'agriculture pour bien montrer ce que le projet apporte de différent et de complémentaire par rapport à l'existant.

▪ **Hommes et territoires – Promotion de la restauration des bordures de champs à problématique adventice en Beauce**

### **Présentation de Jérôme LESAGE, direction de l'association**

Jérôme LESAGE présente le projet d'expérimentation des mélanges de fleurs sauvages et de valorisation de la marque Agrifaune bordures de champs.

M. le Président demande comment mettre en place des variétés qui ne vont pas contaminer les champs ?

Jérôme LESAGE explique que le travail de tests depuis quelques années permet de s'assurer de cela.

Laurent GASNIER, Président de l'association ajoute que les espèces sont choisies car elles n'acceptent pas les milieux perturbés ; elles restent du coup sur les bords de champs.

Jérôme LESAGE poursuit la présentation. 14 agriculteurs mobilisés sur le projet. Ce projet, suite d'une démarche engagée depuis 10 ans, s'attache à poursuivre les expérimentations des mélanges de fleurs sauvages et la valorisation de la marque « Agrifaune bordures de champs ». Cette marque sera déposée par le nouvel Office français de la biodiversité. En 2019, l'association a acquis un semoir spécifique pour la plantation.

Le mélange « Agrifaune bordures de champs » est composé d'espèces qui sont certifiées « végétal Local ». Le mélange coûte 15 € les 100 m<sup>2</sup>.

Laurent GASNIER explique comment il a préparé ses terres avant le semis du mélange. La bordure de champ est préparée par des faux semis. Il faut ensuite labourer. Il faut passer 2 ou 3 fois la rotative pour que la terre soit fine et prête à accueillir les graines. Il faut que toutes les conditions soient réunies pour que le mélange s'implante bien.

Jérôme LESAGE explique que le mélange pourrait être utilisé en milieu urbain.

Aurélié LEHOUCQ précise que le projet est inclus dans un projet plus global. Seules les actions se déroulant sur le territoire sont valorisées. Le projet fait l'objet d'une convention de partenariat entre Hommes et territoires et les autres partenaires Agrifaune.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Semences et matériels d'expérimentations	2 446,30 €	<b>LEADER (80%) Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) (20%)</b>	21 114,86 €
Frais de traiteur journées technique et de communication	2 462,90 €		5 278,72 €
Frais salariaux Hommes et Territoires	12 530,45 €		
Frais salariaux partenaires Agrifaune (CA 45, Fédé de chasse, FDSEA)	5 542,92 €		
<b>TOTAL</b>	<b>26 393,58 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 393,58 €</b>

Clarisse CAZEAUDUMEC : les semences sont-elles d'origine biologique ?

Frédéric GOND : cette restauration des bords de champs s'adresse à tous les types d'agriculteurs y compris l'agriculture biologique.

Jérôme LESAGE : les semences sont certifiées ; les espèces sauvages ne rentrent pas dans des démarches de certification AB. Les démarches vont se développer à l'échelle nationale.

Ce type de mélange n'existe pas pour le moment à l'échelle nationale.

Si des collectivités, des sociétés d'autoroutes, la SNCF sont intéressés alors des marchés pourraient se développer.

M. CUILLERIER pense que ce type de produit pourrait intéresser les collectivités pour les bords de route, les délaissés, etc. Il invite Hommes et Territoires à venir présenter le projet en comité directeur de l'association des Maires du Loiret.

Jérôme LESAGE : les semences « végétal local » porté par le Conservatoire botanique national du Bassin parisien. Une étude de marché sera faite en 2021 pour voir s'il existe réellement un marché

sur le « végétal local » (autoroute, SNCF, collectivités, etc). L'étude sera financée par le CAP Filière semence régional.

Frédéric GOND : il faut savoir que pour appliquer des produits phyto sur une plante, il faut une homologation. Donc par définition cela ne peut être possible sur le mélange vu qu'il ne l'est pas.

Remy DUMERY : impossible de produire des produits phyto pour la graine de trèfle (par exemple) car les homologations n'existent plus.

Peut-on calculer l'efficacité du mélange sur l'avifaune ? Intérêt à fonctionner sur un maillage de territoire pour observer l'impact sur l'avifaune.

Pourquoi ne pas essayer d'intensifier pour faire en sorte que les semences soient plus productives ?

Murielle BATAILLE : c'est intéressant car beaucoup de bordure de champs et de routes. Le mélange peut-il être implanter en bordure de routes ?

Frédéric GOND : le mélange en bordure de route peut créer des problèmes. Par exemple des oiseaux qui vont aller nicher en bord de route, dans ce mélange pourrait se faire écraser par les voitures.

M. CUILLERIER met en parallèle le projet avec la démarche lancée sur la biodiversité à l'échelle du Pays Loire Beauce pour la valoriser, la développer et renaturer des espaces à enjeux.

▪ **Avis des membres du Comité de programmation sous réserve de l'avis réglementaire de la DDT 45 :**

Jérôme LESAGE, Laurent GASNIER et Frédéric GOND quittent la salle.

13 avis favorable, une abstention, Frédéric GOND et Laurent GASNIER, membres de l'association ne prennent pas part au vote.

**Avis favorable.**

▪ **Mézières lez Cléry : Sensibiliser les habitants et les élèves à la biodiversité locale**

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES PREVISIONNELLES HT		RECETTES PREVISIONNELLES HT	
Rédaction des contenus des brochures et panneaux d'exposition	9 900 €	LEADER (80%)	12 432 €
Coordination supervision	990 €	Commune de Mareau aux Près	1 554 €
Graphisme, illustration, impression	4 650 €	Autofinancement	1 554 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 540 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 540 €</b>

En l'absence de Mme COROLEUR, Bertrand HAUCHECORNE dit quelques mots sur le projet. Mareau et Mézières ont réalisé un Inventaire de Biodiversité Communal commun aux

deux communes. A l'issue, des actions ont été imaginés dont celle-ci dont l'objectif est de travailler sur la sensibilisation des enfants, et de tous par le biais des supports pédagogiques créés et des 5 panneaux pour l'exposition itinérante.

M. le Président : la démarche s'inscrit dans le cadre du projet global de biodiversité porté par le Pays. L'objectif serait de valoriser, renaturer au moins 1 hectare d'espace par commune – minimum.

Thomas POINTEREAU : Est-ce que le Pays Loire Beauce est prêt à soutenir les projets de même type sur chacune des communes ? Ce type de panneau a un coût important.

M. le Président : la démarche a inspiré le Pays pour se lancer dans un projet d'envergure.

Aurélie LEHOUCQ : les panneaux ont bien vocation à être à disposition de tous les acteurs intéressés. M. COROLEUR l'avait bien précisé.

Rémi DUMERY : attention à ne pas trop se focaliser sur l'aspect contemplatif de la biodiversité. Il est important de passer à l'action en faveur de la biodiversité. L'effondrement de la biodiversité vient aussi du développement des maisons avec des jardins uniquement en gazon et entouré de tuyas.

Clarisse CAZEUDUMEC : il y a aussi des actions engagées qui vont à l'encontre de ça. Il est temps d'agir. L'association Cléry en transition replante des haies, des arbres fruitiers, etc.

▪ **Avis des membres du Comité de programmation sous réserve de l'avis réglementaire de la DDT 45 :**

M. HAUCHECORNE sort de la salle.  
**Avis favorable unanime.**

▪ **Tavers – Jardins d'avenir**

Le projet avait été présenté en juin 2019 et avait reçu un avis réservé. Pour ne pas retarder l'éventuel démarrage du projet qui comprend notamment des chantiers avec la MFR de Chaingy, il avait été proposé de faire une consultation écrite durant l'été. La commune avait retravaillé le projet entre temps et la consultation écrite avait abouti à un avis favorable.

Présentation de Cindy YANG, responsable du centre de loisirs de Tavers.

Il y'a déjà beaucoup d'actions qui sont entrées dans le quotidien depuis quelques années au centre de loisirs. Les enfants trient leurs déchets naturellement et savent quoi mettre dans 5 poubelles existantes.

Le projet porte, d'une part, sur la création d'aménagements supports de biodiversité et de sensibilisation.

Les deux chantiers prévus avec les jeunes de la MFR de CHAINGY (école paysagiste) sont terminés. Il s'agit de la création de composteurs et de la mare.

D'autres chantiers participatifs accompagnés par la société LUCIOLE paysagiste sont programmés :



- deux sont prévus avec les enfants de l'accueil de loisirs pour la plantation de haies, du verger.
- un autre sera organisé avec la population autour de la collecte de graines et de la création de plants.

L'abri de jardin a été fait gratuitement par l'entreprise Bodin avec des matériaux de récupérations et un ancien chalet.

Le projet prévoit, d'autre part, la formation et l'implication du personnel, de l'école, des habitants et sur le lien avec d'autres structures extérieurs intéressées (centre de loisirs de Beaugency, la ressourcerie de Tavers, etc.)

La formation de l'équipe d'animation est importante puisqu'elle devra faire vivre les espaces créés. La démarche sera également intégrée au projet d'animation du centre de loisirs.

Des supports pédagogiques sont en cours de réflexion, plutôt sous forme de fiches que de livrets, pour pouvoir les faire évoluer, les actualiser dans le temps.

La ressourcerie de Tavers qui a eu connaissance du projet a souhaité tisser un partenariat. Une visite de la ressourcerie a été organisée le 20 novembre 2020 avec les enfants de centres de loisirs. Un quizz créé spécialement pour cette sortie a permis de les sensibiliser de manière ludique.

### Echanges des membres du Comité de programmation :

Frédéric GOND : attention à la création de mare en plastique dans un champ où, historiquement, il n'y a pas d'eau.

Cindy YANG explique que ça a été un choix de l'implanter à proximité immédiate de l'école. Cependant, concernant le plastique, il aurait peut-être fallu être mieux conseillé.

M. le Président explique qu'il y'a la possibilité de faire une mare avec de l'argile. Cela forme une étanchéité naturelle.

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES PREVISIONNELLES HT		RECETTES PREVISIONNELLES HT	
Fournitures aménagements et petits matériels	15 725,98 €	LEADER (80%)	18 532,10 €
Prestations (formation, accompagnement à la réalisation des aménagements)	5 358,28 €	Autofinancement (20%)	4 633,02 €
Supports pédagogiques	2 080,86 €		
<b>TOTAL</b>	<b>23 165,12 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 165,12 €</b>

▪ Avis des membres du Comité de programmation sous réserve de l'avis réglementaire de la DDT 45 :

Cindy YANG et Jean Paul ANTOINE quittent la salle.

M. ANTOINE ne prend part au vote.

**Avis favorable**

▪ **PETR Pays Loire Beauce - Animation et gestion du GAL 2020**

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES PREVISIONNELLES TTC		RECETTES PREVISIONNELLES TTC	
Adhésion LEADER France	600 €	LEADER (80%)	37 321,21 €
Frais salariaux	45 064,01 €	Autofinancement (20%)	9 330,30 €
Frais de déplacements hébergement, restauration	987,50 €		
<b>TOTAL</b>	<b>46 651,51 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>46 651,51 €</b>

M. le Président fait remarquer qu'il reste peu de crédits dans l'enveloppe animation gestion du GAL. Il est difficile de prolonger de deux ans la programmation à crédits constants.

▪ Avis des membres du Comité de programmation sous réserve de l'avis réglementaire de la DDT 45 :

Avis favorable unanime.

### III) Questions diverses

▪ **Réponse du Président de Région au courrier commun envoyé par les 23 GAL**

Le report de 2 ans de la programmation actuelle se fait sans augmentation de maquette financière « pour l'instant »

Une revue de projets et un bilan par GAL sera demandé à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2020 pour envisager un éventuel redéploiement de crédits entre GAL

Le maintien d'une équipe technique est indispensable au bon fonctionnement LEADER. *Mais quid de l'enveloppe d'animation gestion du GAL ?*

Concernant la futur programmation : la Commission européenne a fait paraître le 31/10/2019 un projet de règlement de transition entre les 2 périodes de programmation (non validé à ce jour):

Il réaffirme le report au 1er janvier 2022 du début de la prochaine PAC.

Il prévoit une période de transition de 1 an en 2021 du PDR actuel avec un complément de maquette financière correspondant à 1/7ème de la future maquette 2021/2027.

Pour conclure, le courrier précise qu'il est **trop tôt pour donner aux GAL les conditions de mise en œuvre en 2021, et des futurs GAL 2022/2027.**

▪ **Calendrier du GAL**

Au regard des élections municipales à venir, de la nécessité d'attendre l'installation des nouveaux élus et leurs désignations au PÉTR, puis d'effectuer une actualisation des membres du GAL, il n'y aura pas de réunion du Comité de programmation avant fin juin 2020.

  
M. le Président F. CUILLÉRIER  
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
Pays LOIRE BEAUCE